

Conditions générales de vente

1 Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente (nommées « CGV » ci-après) définissent les conditions et modalités de l'utilisation des services proposés par PARKING FUTE à ses voyageurs.

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les réservations de prestation de services effectuées par le client, personne physique, professionnel ou consommateur, majeure et ayant la capacité de contracter auprès de PARKING FUTE par l'intermédiaire du Site Internet ou par téléphone.

Toute Réservation effectuée par le client implique son adhésion entière et sans réserve aux CGV. Aucune condition particulière - conditions d'achat du client, stipulation imprimée sur sa Réservation ou sa correspondance - ne peut, sauf acceptation formelle, préalable et écrite de PARKING FUTE, prévaloir sur les présentes CGV.

PARKING FUTE se réserve le droit de modifier partiellement ou totalement le contenu des CGV. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la réservation.

Toute modification ne sera valable qu'après l'approbation express et écrite de PARKING FUTE.

Ces CGV sont consultables à tout moment sur notre site internet www.parking-fute.com ou sur demande du client.

Dans le cas où une des clauses des CGV se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres clauses des CGV demeureront inchangées et continueront de s'appliquer comme si les clauses inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans celles-ci. L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par PARKING FUTE ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

En cas de non-respect des présentes CGV par le client, PARKING FUTE se réserve le droit de refuser d'effectuer la prestation et d'annuler la réservation dès qu'il aura connaissance des faits – même à l'arrivée du client au Parking – sans remboursement de l'acompte payé lors de la réservation sur internet et sans donner lieu à des dommages et intérêts de quelques natures que ce soit.

2 Définition du service

Le Service proposé par PARKING FUTE comprend la location d'une ou plusieurs places de parking et la mise à disposition d'un service de navette gratuit dans les conditions précisées ci-après.

PARKING FUTE propose ce service de stationnement et gardiennage de véhicules automobiles dans un parc extérieur clôturé par un mur de deux (2) mètres et sécurisé par un portail commandé par PARKING FUTE et un système de vidéosurveillance actif 24h/24h et 7j/7 avec enregistrement et stockage des images.

3 Conditions d'utilisation

Les horaires de stationnement et des rotations des navettes se font 7 jours sur 7 24 heures sur 24 sauf en cas de fermeture du Parking.

Les navettes font des rotations régulières avec un maximum de 8 clients à bord et 2 bagages par personne. En cas du nombre de places limite atteint, la priorité du transfert en navette se fera selon l'heure de décollage ou d'atterrissage des clients.

Le service de PARKING FUTE prévoyant le stationnement, le gardiennage et les différents transferts par minibus (8 places) est exclusivement accessible par réservation préalable (via le site internet www.parking-fute.com ou via téléphone).

PARKING FUTE se réserve le droit de refuser toute personne se présentant sur le parking sans avoir réservé préalablement.

Pour toute réservation faite douze (12) heures avant l'horaire d'arrivée sur le parking, PARKING FUTE se réserve le droit de refuser ou d'appliquer un supplément de deux (2) euros par réservation.

Parking futé se réserve le droit de refuser toute demande de réservation sans se justifier et ce refus ne pouvant donner lieu à des dommages et intérêts de quelques natures que ce soit.

Le client est informé que les véhicules hors gabarit (longueur supérieure à 5 mètres et/ou largeur supérieure à 2 mètres, fourgon, camping-car, 2 roues, véhicules avec remorque...) ne sont pas acceptés. Si le client se présente au parking avec un tel véhicule, PARKING FUTE se réserve le droit de doubler par 2 le tarif prévu par véhicule ou de refuser d'assurer la prestation en cas de réservation erronée.

4 Réservations

La réservation passée par le client ne sera considérée comme étant ferme et définitive que lorsque les étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées et à réception par mail du bon de confirmation (ou confirmation par téléphone selon le mode de réservation choisi).

Attention : Une réservation est valable par véhicule. Si vous souhaitez garer plusieurs véhicules, merci de faire une réservation par véhicule.

Le nombre de passagers par véhicule ne peut excéder 4 personnes (le conducteur compris). En cas de non-respect de cette condition, Parking Futé majore le tarif de cinq (5) euros par véhicule.

4.1 Inscription

Toute personne souhaitant avoir recours au service de PARKING FUTE doit faire une réservation via le site internet www.parking-fute.com ou via téléphone.

Pour effectuer une réservation via internet, le client devra renseigner les champs qui lui sont proposés ; la réservation ne pourra pas être validée si les champs obligatoires ne sont pas renseignés et si les informations renseignées sont erronées. Une fois les informations renseignées et validées et le paiement effectué, le client recevra, sur l'adresse électronique qu'il aura communiquée, un mail de PARKING FUTE confirmant la prise en compte de la demande de réservation, le jour et l'horaire du rendez-vous au Parking et l'adresse postale du Parking.

L'adresse électronique et le numéro de téléphone portable du client sont considérés comme valables et tout message adressé par PARKING FUTE sur cette adresse électronique ou vers ce numéro de téléphone sera considéré comme ayant été reçu par le client. Tout appel passé ou reçu par un numéro international impliquant une majoration tarifaire sur le forfait du Parking Futé pourra donner lieu à une majoration de tarif.

Le numéro de téléphone renseigné lors de la réservation doit être celui sur lequel vous serez joignable durant le séjour – Pensez bien à utiliser Whatsapp si vous êtes à l'étranger pour ne pas payer de frais supplémentaires téléphoniques.

Une utilisation du Site Internet frauduleuse ou qui contreviendrait aux CGV pourra entraîner le refus par PARKING FUTE, à tout moment, de l'accès au Service proposé, quand bien même PARKING FUTE aurait confirmé la Réservation, sans préjudice de toutes poursuites envers PARKING FUTE devant les juridictions compétentes.

4.2 Choix des dates et heures de réservation et fixation du rendez-vous avec PARKING FUTE

Le client indiquera dans la rubrique « Réservez votre place de parking », la date et l'heure de l'arrivée au parking et de l'atterrissage du vol choisies et proposées selon les jours et horaires d'ouverture du Parking.

Pour le début du stationnement, l'horaire à renseigner est celui de l'arrivée du client chez PARKING FUTE. Généralement, nous conseillons à nos clients d'arriver au moins deux (2) heures avant leur horaire du début d'embarquement.

Cependant, l'attention du client est attirée sur le fait qu'il lui est recommandé de prévoir :

- Conformément aux indications habituelles des compagnies aériennes et/ou agences de voyages, d'arriver aux aéroports deux (2) heures avant l'horaire du début d'embarquement
- Le temps de trajet de la navette depuis le parking jusqu'à l'aéroport qui est de l'ordre de dix (10) minutes à quinze (15) minutes selon les conditions routières.
- Le temps nécessaire à la dépose du véhicule et au chargement des bagages. Nous conseillons à nos clients de nous indiquer tout commentaire pouvant rallonger ce temps de chargement ou de déchargement des bagages ainsi que leur installation dans nos navettes.

Pour la dépose du véhicule par le client à l'adresse de PARKING FUTE – 16 Chemin des Bruyères 38280 JANNEYRIAS - un rendez-vous est fixé entre le client et PARKING FUTE puis confirmé lors de l'envoi de la confirmation de la réservation. Le client ne peut modifier le rendez-vous sans l'accord préalable de PARKING FUTE. Le client est tenu de respecter les horaires et assume toutes les conséquences d'un retard au rendez-vous convenu. Le client est tenu de prévenir PARKING FUTE par téléphone en cas d'arrivée en avance ou en retard pour optimiser l'organisation des transferts. Pour la fin du stationnement, l'horaire à renseigner est celui de l'atterrissage/l'arrivée à l'Aéroport/Gare TGV Saint Exupéry.

Si le client ne connaît pas les horaires de départ et de retour du voyage lors de sa réservation, le client est tenu d'appeler directement PARKING FUTE afin de valider la disponibilité et confirmer ou non la réservation.

Tout horaire renseigné lors de la réservation doit être scrupuleusement respecté et prendre en compte les horaires et les jours d'ouverture. Aucune réservation ne sera acceptée en-dehors des horaires et des jours d'ouverture sans l'accord préalable de PARKING FUTE et PARKING FUTE se réserve le droit de ne pas effectuer la prestation de gardiennage et de navette si les informations renseignées sont erronées. Si le client indique consciemment un horaire d'arrivée ou de retour erroné, il s'expose à une tarification supplémentaire de vingt (20) euros ou à un refus d'assurer la prestation. PARKING FUTE suit régulièrement les informations du vol retour et assurera la prestation en cas de retard de l'avion. Toute journée entamée est due (au delà de minuit).

4.3 Renseignement des informations

Toutes les informations indiquées comme « obligatoires » via le site internet doivent être renseignées et correctes pour valider la réservation.

Toutes les informations « complémentaires » doivent être renseignées et correctes afin de permettre une organisation et une prestation de service optimales par PARKING FUTE.

Le client doit mentionner dans les demandes spéciales s'il voyage avec du matériel de puériculture et s'il a besoin de siège auto ou rehausseur lors des transferts en navette.

Le client est responsable des informations renseignées et toute erreur renseignée entraînant un dysfonctionnement ne pourra être reproché à PARKING FUTE et ne pourra donner lieu à des dommages et intérêts de quelques natures que ce soit.

4.4 Confirmation de la réservation

Une fois la commande ferme réceptionnée par PARKING FUTE, le client procède au règlement de sa commande dans les conditions définies à l'article « Tarifs et mode de règlement » ci-après ; la réservation sera alors définitivement confirmée au client, par courrier électronique (PARKING FUTE envoie une confirmation de commande avec le récapitulatif des jours réservés et des dates, heures et lieu du rendez-vous) ou par oral si la réservation s'effectue par téléphone ainsi qu'une confirmation de règlement sur l'adresse mail indiquée lors de sa réservation. Pensez à vérifier le contenu de vos courriers indésirables en cas de non-réception de ces confirmations et à téléphoner à Parking Futé afin de valider la bonne prise en compte de votre réservation et de l'acompte versé.

Toute demande de modification de la réservation après confirmation de la réservation par PARKING FUTE est soumise à l'accord préalable, express et écrit de PARKING FUTE.

4.5 Annulation de la réservation

En cas d'annulation de toute réservation :

Lors de votre réservation en ligne, Parking Futé vous propose une assurance annulation à confirmer ou non directement sur le formulaire d'inscription. Un remboursement intégral (hors montant de l'assurance) ou un avoir sera effectué pour tout client ayant souscrit à cette assurance :

- par mail ou par téléphone auprès de Parking futé, au minimum deux (2) heures avant l'heure indiquée de rendez-vous au Parking Futé (quelque soit le motif d'annulation qui a remis en cause son voyage).

Pour toute réservation sans avoir adhéré à l'assurance annulation, aucun remboursement ou avoir (total ou partiel) ne pourra être demandé. Pour tout retour anticipé du fait du client, quelque soit la raison, aucun remboursement ou avoir (total ou partiel) ne pourra être demandé même si l'assurance annulation a été souscrite.

5 Règlement de PARKING FUTE

Le Parking est sur le terrain du domicile privé et personnel de PARKING FUTE. Ce domicile est interdit aux clients du Parking sauf exception, ainsi merci de respecter l'intimité des habitants.

Toutes demandes exceptionnelles pour avoir accès aux commodités de la maison doivent être formulées auprès de PARKING FUTE qui autorisera ou non l'accès

exceptionnel aux clients. Toutes les commodités nécessaires sont mises à disposition à l'Aéroport Saint Exupéry.

Le client doit respecter la présence des habitants, les autres clients sur le Parking et le voisinage en roulant au pas et en évitant toutes nuisances sonores (alarme du véhicule à désactiver pendant le gardiennage, klaxon à utiliser en cas d'urgence ou de danger, comportement bruyant et impoli à éviter)

PARKING FUTE n'accepte pas les véhicules hors-gabarit.

5.1 Horaires pour le dépôt et la reprise du véhicule

Le Parking est ouvert 7 jours sur 7 / 24 heures sur 24 et assure la rotation des navettes.

Le client doit renseigner l'heure de rendez-vous lors de la réservation en prenant en compte le délai de chargement des bagages et le transfert en navette. Habituellement, PARKING FUTE conseille de se présenter au Parking deux (2) heures avant l'heure de décollage, l'enregistrement des bagages ne commençant pas avant deux (2) heures de l'heure de décollage selon les compagnies aériennes.

Si le client est accompagné par des enfants de moins de sept (7) ans, l'heure de rendez-vous sera de deux heures trente (2h30) avant l'heure de décollage afin que PARKING FUTE puisse installer le matériel de puériculture.

Le client arrive au Parking à l'heure du rendez-vous renseigné lors de sa réservation. Si le vol du client est modifié la veille, le client doit prévenir la veille également en indiquant le nouvel horaire de rendez-vous. Si le client ne prévient pas à temps, PARKING FUTE appliquera une majoration de cinq (5) euros. Le client assumera le dysfonctionnement dans l'organisation et prendra la navette selon les disponibilités.

PARKING FUTE décline toute responsabilité en cas de retard ou attente du client. Le client est tenu de respecter les horaires du rendez-vous au Parking qui lui auront été donnés et assume toutes les conséquences du décalage de cet horaire de rendez-vous.

PARKING FUTE se réserve le droit d'annuler (ou de majorer de cinq (5) euros) la réservation si le client ne se présente pas au-delà de deux (2) heures de retard à partir de l'heure de rendez-vous initialement renseignée lors de la réservation et sans en avoir informé PARKING FUTE.

PARKING FUTE se réserve le droit de refuser (ou de majorer de cinq (5) euros) l'accès au parking si le client arrive sans en avoir informé PARKING FUTE et avoir eu la confirmation du maintien de la réservation. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client.

Si le vol est retardé, PARKING FUTE assurera la prestation. Toute journée entamée est due (au delà de minuit).

5.2 Horaires pour les réservations par téléphone

Toute réservation en direct par téléphone doit se faire de 8h à 12h et de 14h à 17h. En dehors de ces horaires, le client doit laisser un message sur le répondeur ou envoyer un sms avec les informations essentielles à la réservation (dates, horaires, destination du voyage, nombre de véhicule et de passagers par véhicules ainsi que son numéro de téléphone portable). PARKING FUTE répondra dans les plus brefs délais.

5.3 Modalités de dépôt et de reprise du véhicule

Avant d'arrivée au Parking, le client doit envoyer un sms 10 (dix) minutes avant et prévenir PARKING FUTE en cas de retard ou d'avance sur l'horaire confirmé du rendez-vous au Parking.

En arrivant devant le portail automatisé du Parking – 16 Chemin des Bruyères 38280 JANNEYRIAS – Le client doit appeler Parking Futé au 0033 6 35 37 38 56 pour lui indiquer sa présence.

Une fois que le portail s'ouvre, le client doit avancer jusqu'au fond du parking et se garer selon les places disponibles en respectant les véhicules déjà stationnés. Le client ne doit pas se garer devant les portes d'entrée et les portes de garage de la maison. Une fois le véhicule garé, le client attend que la navette le rejoigne pour charger ses bagages.

Le client doit rester à proximité de son véhicule le temps que la navette le rejoigne. Il se peut que la navette fasse une rotation à l'Aéroport Saint Exupéry mais PARKING FUTE met tout en œuvre pour respecter l'horaire confirmé du rendez-vous. En cas de situation d'urgence, le client peut s'adresser physiquement au domicile et si personne ne peut répondre, le client doit téléphoner à PARKING FUTE.

En cas de vol manqué pour arrivée tardive au Parking, aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client.

Durant toute la durée du gardiennage de véhicule, le client conserve ses clés pour prouver que son véhicule ne bougera pas de l'emplacement où le client l'a stationné à son arrivée sur le Parking. Si le client demande expressément à PARKING FUTE de lui laisser ses clés, PARKING FUTE lui demandera une majoration tarifaire de cinq (5) euros. Cette demande est faite directement en ligne lors de votre inscription.

Nous précisons qu'aucun état du véhicule ne sera effectué par PARKING FUTE, la vérification de l'état du véhicule revient au client. A la demande du client, PARKING FUTE fera des photos du véhicule pour constater l'état du véhicule à son arrivée sur le Parking.

La navette déposera le client au dépose minute ou à quelques mètres de l'entrée du terminal de départ selon la réglementation en vigueur de l'aéroport. Parking Futé met tout en oeuvre pour vous faciliter l'accès à votre terminal d'arrivée en fonction de la circulation et des réglementations strictement rigoureuses de l'aéroport qui est sous vidéosurveillance afin de les faire respecter.

PARKING FUTE accordera la priorité pour prendre la navette au client qui respectera l'horaire de rendez-vous renseigné lors de la réservation et en fonction de l'heure de décollage du client.

Au retour du client sur le PARKING, le client doit appeler PARKING FUTE une fois ses bagages récupérés et le contrôle des douanes passé.

La navette retrouve le client au dépose minute ou à quelques mètres de la sortie de son terminal d'atterrissage dans les plus brefs délais.

PARKING FUTE assure la prestation en cas de retard de l'avion au retour et toute journée entamée sera due (au-delà de minuit)

Cependant, si le client appelle pour que PARKING FUTE vienne le chercher au dépose minute car il est prêt à revenir au Parking pour récupérer son véhicule et que PARKING FUTE attend plus de dix (10) minutes au lieu de rendez-vous du terminal d'arrivée, Parking Futé se réserve le droit de répercuter le coût des minutes supplémentaires imposés par le parking du terminal de l'aéroport Saint-Exupéry.

En arrivant au lieu de rendez-vous du terminal d'arrivée, Parking Futé appelle le client afin de minimiser le temps d'attente. En cas d'absence de réponse du client, Parking Futé n'est pas autorisé à rester stationné au delà de dix (10) minutes et se réserve le droit de majorer le montant de final de dix (10) euros.

En revenant au Parking Futé, le client vérifiera que l'état de son véhicule est conforme à l'état lors de son dépôt. En cas de litige, le client et PARKING FUTE se référeront à l'état des lieux d'entrée s'il a eu lieu. Si aucun état des lieux n'a été fait, PARKING FUTE se dégage de toutes responsabilités en cas de sinistres apparus lors du gardiennage sauf s'il est directement impliqué personnellement et professionnellement.

Si le client demande à visionner la vidéo surveillance pour preuve, un coût de cinquante (50) euros sera demandé au client pour la prestation d'un technicien.

PARKING FUTE s'engage à prendre en charge les éventuels dégâts occasionnés sur la carrosserie du véhicule du client à condition que la vidéo soit suffisamment exploitable et que la réclamation du client soit faite lorsque le véhicule est toujours sur le Parking. Les dégâts doivent être constatés par PARKING FUTE et un constat doit être rédigé entre les deux parties en toute légalité.

S'il s'avère que les sinistres constatés sur le véhicule n'étaient pas présents à son arrivée sur le Parking, la somme de cinquante (50) euros sera remboursée et les réparations seront prises en charge.

En cas de panne de batterie ou de pneu dégonflé PARKING FUTE pourra vous dépanner avec son matériel personnel et pourra vous demander une indemnisation de dix (10) euros. Si la batterie du véhicule ne redémarre pas suite à cette intervention ou

si le pneu persiste à rester à plat, il incombera au client de faire venir un dépanneur et ceci à ses frais et aucune réclamation ne pourra être faite à PARKING FUTE.

Toute sortie du parking du client avec son véhicule implique son acceptation de l'état du véhicule et sa renonciation à tout recours éventuel à l'encontre de PARKING FUTE pour quelque cause que ce soit.

Aucune réclamation de quelque nature qu'elle soit ne pourra être formulée ou exigée une fois que le véhicule aura quitté le parking et que la prestation sera terminée.

5.4 Lors du gardiennage

PARKING FUTE ne déplacera pas le véhicule du client sauf si le véhicule se gare sur un stationnement gênant. Dans ce cas-là, le client devra remettre ses clés à PARKING FUTE en cas de déplacement obligatoire.

En règle générale, le client garde ses clés de véhicule pendant toute la durée de la prestation. Si le client demande expressément à PARKING FUTE de lui laisser ses clés, PARKING FUTE lui demandera une majoration tarifaire de cinq (5) euros.

PARKING FUTE décline toute responsabilité en cas de sinistres liés à des événements de guerre civile ou étrangère ou dû à des conditions atmosphériques comme tempête, grêle, incendie, dégâts des eaux et tous autres dégâts liés à des causes naturelles exceptionnelles ou non.

PARKING FUTE décline toutes responsabilités en cas de panne du véhicule quelle qu'elle soit (crevaison pouvant résulter d'une crevaison lente antérieure à la prise en charge du véhicule, en cas de fissure du pare-brise pouvant résulter de variations de températures, panne de batterie en cas de déchargement pendant la durée du stationnement etc...)

PARKING FUTE décline toute responsabilité relative aux bagages et effets personnels qui demeureraient dans le véhicule laissé en gardiennage et/ou lors des transferts (aller et retour). D'autre part, nous précisons qu'aucun état des lieux de l'intérieur du véhicule n'est réalisé par conséquent, aucune réclamation concernant l'habitacle ne sera prise en compte.

5.5 Lors des transferts en navette

Les transferts en navette entre le Parking et l'Aéroport/Gare TGV Saint Exupéry font partis du prix total de la réservation. Tout trajet effectué à l'exception de ces transferts donneront lieu à une majoration tarifaire (exemple : un aller/retour à l'aéroport suite à un oubli de la part du client lors du chargement de ses bagages ou autres...)

Les transferts entre PARKING FUTE est l'Aéroport/Gare TGV Saint-Exupéry se font par minibus de neuf (9) places conducteur compris. Le client doit respecter le nombre de passagers dans son véhicule, à savoir quatre (4) personnes, conducteur compris, ainsi que le nombre de bagages, à savoir deux (2) bagages par personne. Lors de la réservation, le client doit mentionner les demandes spéciales en termes du nombre de passagers et de bagages encombrants sans quoi PARKING FUTE pourra demander une majoration tarifaire de cinq (5) euros par véhicule sans avoir obtenu l'accord exceptionnel de Parking Futé.

Si le client a besoin de matériel de puériculture, il doit en informer PARKING FUTE dans le formulaire de réservation comme proposé et en le mentionnant dans les demandes spéciales en précisant le type de matériel (siège auto ou rehausseur). Si le client ne réserve pas ce matériel, PARKING FUTE se réserve le droit d'appliquer une majoration de cinq (5) euros par véhicule.

Le temps de trajet entre PARKING FUTE est l'Aéroport/Gare TGV Saint-Exupéry est de dix (10) minutes environ. Durée qui peut varier de quelques minutes selon l'état de circulation sur le trajet. PARKING FUTE se dégage de toutes responsabilités des conditions de circulation durant le transfert.

PARKING FUTE met tout en œuvre pour optimiser l'organisation dans les transferts et informe que la priorité est accordée selon le respect de l'horaire de rendez-vous au Parking, l'horaire de décollage du client et les transferts vers le terminal de départ des clients. PARKING FUTE s'efforce de diminuer un maximum le temps d'attente avant les transferts et compte sur l'indulgence des clients en cas d'attente inhabituelle. PARKING FUTE pourra accorder une remise exceptionnelle selon la situation et si cela dépend de sa responsabilité.

Tout client ayant oublié un objet personnel dans la navette lors du transfert et qui sera retrouvé pourra demander à ce qu'il lui soit renvoyé par voie postale en colis suivi en fonction. Le coût du colis et de l'affranchissement sera à la charge du client et fera l'objet d'une facture. Le client devra envoyer un chèque à PARKING FUTE – 16, Chemin des Bruyères 38280 JANNEYRIAS – Cependant, Parking Futé fera en sorte de trouver la solution la plus économique et la moins contraignante et ne pourra garantir le délai d'expédition en fonction de l'importance de son activité.

PARKING FUTE se réserve le droit d'exclure tout passager dont le comportement peut causer un trouble au reste du groupe (autres clients et conducteur de la navette) ou de nature à créer un danger pour la sécurité d'autrui : état d'ivresse, agressivité, non-respect des règles de sécurité routière, non-respect des autres passagers, comportement insolent et insultant envers le conducteur...) et aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client.

En ce qui concerne la rotation de la navette et si le nombre de passagers autorisé dans la navette est atteint, Parking Futé donnera la priorité au client qui respectera les horaires et le lieu de rendez-vous et en fonction du temps d'attente du client depuis son appel pour venir le chercher.

La consommation d'alcool, de cigarettes et de tous produits prohibés est interdite dans l'enceinte du Parking et dans les navettes durant les transferts sans autorisation de PARKING FUTE.

5.6 Tarifs et mode de règlement

Les tarifs forfaitaires sont calculés automatiquement en fonction des dates de réservation qui figurent sur le site www.parking-fute.com.

Les prix, renseignements ou notes figurant sur le site Internet sont ceux en vigueur au moment où la réservation est confirmée. Les prix sont donnés en euros toutes taxes comprises.

La durée du gardiennage et des transferts en navette est calculée par période de vingt-quatre (24) heures. Toute journée entamée est due même en cas de modification de l'horaire du vol du client (retard du vol, avance de l'horaire...)

PARKING FUTE se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment ; les tarifs applicables durant la réservation seront respectés.

Lors de la réservation par internet, le client devra payer la somme totale par carte bancaire avec un système sécurisé.

Si PARKING FUTE a appliqué de pleins droits une majoration selon les cas précisés dans les CGV, elle sera additionnée et payable au retour.

Lors de la réservation par internet, en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas d'absence de paiement, la réservation est annulée.

La facture correspondant à la réservation sera datée de la date du paiement et sera adressée au client par voie électronique ce qui validera définitivement la réservation.

Tous frais bancaires quels qu'ils soient et non prévus, mis à la charge de PARKING FUTE à la suite du paiement, sont à la charge du client.

Si le client manque son vol suite à un retard sur l'horaire d'arrivée sur le Parking, aucune indemnité ne peut être réclamée par le client. La navette pourra venir rechercher le client à l'Aéroport pour le ramener à son véhicule tout en respectant l'organisation en place pour la journée.

6 Responsabilités

Compagnie d'assurance de PARKING FUTE : GENERALI ASSURANCES

Le véhicule confié et pris en charge par PARKING FUTE est assuré pendant son stationnement par la compagnie d'assurance sauf en cas de car-jacking (vol des effets personnels à l'intérieur du véhicule) et en cas de sinistres liés à des événements de guerre civile ou étrangère ou dû à des conditions atmosphériques comme tempête, grêle, incendie, dégâts des eaux et tous autres dégâts liés à des causes naturelles exceptionnelles ou non.

Toute réservation (par internet ou par téléphone) implique l'acceptation des CGV présentes et les deux (2) parties respecteront les droits et obligations selon le code associé à la prestation en vigueur et assumeront les indemnisations en cas de non-respect de ceux-ci.

PARKING FUTE n'émet aucune garantie quant à la performance du site internet et à sa disponibilité continue.

7 Réclamations

Seules les réclamations formulées avant d'avoir quitté le Parking seront prises en compte et feront l'objet d'intervention par les experts selon les modalités précisées dans les CGV.

8 Données Personnelles

La collecte des données personnelles par PARKING FUTE se fait en respect des dispositions de la loi informatique et liberté de 1978. Le client consent à ce que les informations soient utilisées par PARKING FUTE dans le cadre de son activité professionnelle afin de constituer un fichier clients.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers et aux libertés et modifiée par la loi n°2004- 801 du 6 août 2004, les données à caractère personnel portant sur des personnes physiques recueillies par PARKING FUTE lors de la création d'un compte ou lors de son identification pour une réservation, de même que celles qui pourront être recueillies ultérieurement, sont obligatoires et ont pour finalité l'octroi et la gestion de la réservation du client et sa livraison. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, ainsi que pour le traitement du règlement de la réservation.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toute information le concernant, droit qu'il peut exercer sur simple demande auprès de PARKING FUTE, par courrier adressé à PARKING FUTE – 16, Chemin des Bruyères 38280 JANNEYRIAS -

Le client autorise expressément PARKING FUTE à transmettre les données personnelles à tous tiers - entreprises, sous-traitants et/ou à des prestataires - intervenant

de manière directe ou indirecte dans le cadre de l'exécution du service et/ou du traitement de la réservation.